



Règlement graphique - Légende



PLUI Lodévois & Larzac

Approuvé le 10 avril 2025

Saint-Privat

Zones urbaines

UApat - Centre dense avec qualité patrimoniale

UCpat - Résidentiel avec qualité patrimoniale

Zones à urbaniser

2AU - Fermée – Dominante habitat

Zones agricoles

A - Agricole

Airrig - Potentiellement irrigable (pour information)

Ap - Paysages

Apast - Pastoral

Atvb - Trame verte et bleue

Azh - Zone humide

Zones naturelles

N - Naturelle

Nf - Naturelle forestière

Ntvp - Trame verte et bleue

Nzh - Zone humide

Prescriptions règlementaires

★

Elément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré ponctuel)

Elément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré surfacique)

Emplacement réservé

Risques naturels

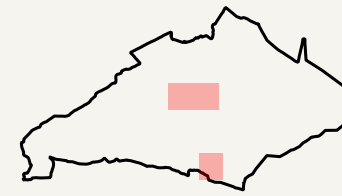
Emprise d'un PPRmt (report à titre indicatif)

Emprise de l'atlas des zones inondables (report à titre indicatif)

Reculs de 20 mètres de part et d'autre de l'axe des cours d'eau (report à titre indicatif)

Bâti

Parcelle



0100200

m

Liste des emplacements réservés

Numéro	Libellé de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Superficie
01	ER - D153 - 8m de part et d'autre de l'axe RD153	CD34	4749 m²
02	ER - D144 - 8m de part et d'autre de l'axe RD144	CD34	40390 m²
03	ER - Parking 50 places	Commune	1566 m²
04	ER - Aire de retournement	Commune	68 m²